

DISCIPLINES de la 1 ^{re} année du primaire		RÉSULTATS INSCRITS AU BULLETIN			<u>Nature des différentes évaluations des apprentissages</u> Les compétences et les connaissances seront évaluées tout au long de l'année scolaire à l'aide des moyens suivants :
		ÉTAPE 1 (20%) Du 28 août au 9 novembre	ÉTAPE 2 (20%) Du 13 novembre au 23 février	ÉTAPE 3 (60%) Du 26 février au 21 juin	
Français, langue d'enseignement	Lire (50%)		✓	✓	Situations d'apprentissage, entrevues, tâches et observations, évaluations
	Écrire (30%)		✓	✓	Projets d'écriture, écriture spontanée, tâches, observations en contexte d'écriture, dictées d'apprentissage
	Communiquer oralement (20%)	✓		✓	Discussions, observations, présentations de projets
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)		✓	✓	Situation-problème, observations, manipulations
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	✓	✓	✓	Observations/manipulations, tâches, exercices, mini-tests, examens
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	✓		✓	Observations en classe, participation, exécution des consignes données en anglais
	Communiquer oralement en anglais (40%)		✓	✓	Observations en classe (utilisation du langage fonctionnel), participation
Éthique et culture religieuse		✓		✓	Discussions, tâches et observations
Musique		✓	✓	✓	Exercices, observations, SAÉ
Arts plastiques			✓	✓	Activités d'exploration, démarche et réalisations, projets artistiques, appréciation d'œuvres
Éducation physique et à la santé		✓	✓	✓	Grille d'observations, SAÉ, quiz, auto-évaluation

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite

- ▶ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- ▶ Communication acheminée à la maison par votre enfant au plus tard le 12 octobre 2023.

Bulletin 1

- ▶ Étape : du 28 août au 9 novembre 2023;
- ▶ Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année;
- ▶ Remise du bulletin au plus tard le 20 novembre 2023.

Bulletin 2

- ▶ Étape : du 13 novembre 2023 au 23 février 2024;
- ▶ Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année;
- ▶ Bulletin acheminé à la maison par votre enfant au plus tard le 15 mars 2024;
- ▶ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous.

Bulletin 3

- ▶ Étape : du 26 février au 21 juin 2024;
- ▶ Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année;
- ▶ Bulletin disponible sur Mozaik au début du mois de juillet 2024.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents : note à l'agenda scolaire, appels téléphoniques, etc.

La compétence suivante fera également l'objet de commentaires inscrits au bulletin :

ÉTAPE	COMPÉTENCE
Étape 3	Organiser son travail

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

À CONSERVER



École Saint-Esprit

NATURE ET MOMENT DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS CONSIGNÉES AUX BULLETINS

2023-2024

**1^{re} année
du primaire**

Centre de services
scolaire de la
Région-de-Sherbrooke

Québec